



OBJET : SOUTIEN URGENT A L'AMENDEMENT POUR UN TAUX DE TVA REDUIT A 5,5 % SUR LES ACTIVITES DE REPARATION – UN LEVIER ESSENTIEL POUR L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET L'ARTISANAT LOCAL

Madame la députée, Monsieur le député,

La Fédération Française de la Cordonnerie Multiservice (FFCM), porte-voix de 3 650 entreprises artisanales et de milliers d'artisans réparateurs, se mobilise pour vous alerter sur l'urgence de **soutenir l'amendement visant à instaurer un taux de TVA réduit à 5,5 % pour les activités de réparation** dans les secteurs des textiles, linges de maison et chaussures, cycles et l'électroménager, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2026.

POURQUOI CETTE MESURE EST-ELLE ESSENTIELLE ?

La TVA circulaire n'est pas une simple mesure fiscale : c'est un levier stratégique pour **stabiliser l'économie locale, préserver des savoir-faire artisanaux menacés, et accélérer la transition vers une économie circulaire**. Les données sont sans appel :

- **3,5 millions de tonnes de déchets textiles** générés en France en 2023, dont seulement 22 % sont recyclés ou réutilisés (Rapport "Mieux Produire et Mieux Consommer", avril 2025).
- **27 millions de tonnes de CO₂** émises chaque année par la consommation textile en France, soit l'équivalent des émissions du transport aérien domestique.
- **97 % des textiles consommés en France sont importés**, creusant un déficit commercial de 5 milliards d'euros en 2024 et fragilisant notre souveraineté industrielle.

Face à ces enjeux, la réparation est une solution concrète : **1,5 million de réparations** ont déjà été réalisées grâce au Bonus Réparation, dont 83 % par des cordonniers. Pourtant, ces artisans, qui prolongent la durée de vie des produits et réduisent les déchets, peinent à rester compétitifs face à l'achat de produits neufs, souvent moins chers mais bien moins durables.

UN SECTEUR EN DANGER, UNE OPPORTUNITE A SAISIR

Le nombre de cordonniers a chuté de **45 000 dans les années 1950 à 3 500 aujourd'hui**. Sans soutien, ces métiers risquent de disparaître, entraînant :

- **La perte de compétences irremplaçables** et la création de "déserts de services" dans les territoires.
- **Une hausse des déchets et des émissions de CO₂**, en contradiction avec les objectifs climatiques de la France.
- **Un affaiblissement de l'économie locale**, alors que les activités de réparation sont **non délocalisables** et créatrices d'emplois.

L'expérience européenne prouve que cette mesure fonctionne : la Suède, qui applique un taux de TVA réduit à 6 % sur la réparation depuis 2022, a vu **la demande de réparation exploser**, sans perte de recettes fiscales, grâce à la croissance du marché et à la création d'emplois locaux.

UNE MESURE EQUILIBREE, SANS COUT NET POUR LES FINANCES PUBLIQUES

L'amendement s'inscrit dans la continuité des propositions du **rapport Ledoux-Jacquillat (2023)** et du **Livre Blanc de la FFCM (mai 2025)**. Il est **prioritaire et sans coût net** pour l'État, car :

- Il **dynamise l'activité économique** : en rendant les réparations plus accessibles, il stimule la consommation dans un secteur vertueux et crée des emplois non délocalisables.
- Il **compense le manque à gagner** par des mécanismes innovants, comme la **taxe sur la fast fashion** ou le **renforcement de l'éco-modulation des contributions REP** (Responsabilité Élargie du Producteur).
- Il **soutient les artisans** dans leur transition : formation, embauche, investissement dans du matériel moderne.

NOS PROPOSITIONS POUR UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE

Pour maximiser l'impact de cette mesure, la FFCM propose :

1. **Un élargissement du champ d'application** : inclure explicitement **toutes les activités de réparation et de rénovation** des cordonniers multiservices, au-delà des seuls textiles et chaussures.
2. **Un taux incitatif de 5,5 %** : aligné sur les standards européens, pour rendre la réparation **véritablement compétitive** face à l'achat de neuf.
3. **Des modalités simplifiées** : des procédures administratives allégées et une communication claire pour les artisans et les consommateurs.
4. **Un fonds commun de sensibilisation** : financé par les éco-organismes, pour promouvoir le "réflexe réparation" auprès du grand public.

Madame la députée, Monsieur le député, en soutenant cet amendement, vous donnerez un coup d'accélérateur à la transition écologique, vous sauverez des métiers essentiels, et vous renforcerez l'économie locale. **La réparation n'est pas une option : c'est une nécessité pour notre avenir commun.**

Nous comptons sur votre engagement pour faire de la TVA circulaire une réalité et redonner à la réparation la place qu'elle mérite dans notre économie.

Veuillez agréer, Madame la députée, Monsieur le député, l'expression de nos salutations respectueuses.

Jean-Pierre VERNEAU
Président de la FFCM

